

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brandérion

Département

Morbihan

Séance du lundi 4 juillet 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
Le 30 juin 2022

L'an deux-mille-vingt-deux le lundi quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, 3 rue Vincent Renaud, sous la présidence de M. Jean-Yves CARRIO, Maire.

Présents : Jean-Yves CARRIO (Maire), Brigitte PRADO, Hervé LE FALHER, Gwénaél LE BOUILLE (Adjoints), Gilles PRADO, Françoise DI STEFANO, Armelle MÉAR, Franck DELANNOY, Pierre BOHUON, Vincent MOËLLO, Emilie LE PEN, Morgane ALISE, Claude BOUGUENNEC.

Absent excusé : Marie-Annick MERRIEN (pouvoir donné à Jean-Yves CARRIO), Stéphanie VALLÉE (pouvoir donné à Pierre BOHUON)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Morgane ALISE secrétaire de séance.

2022-07-05

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES SERVICES EXTRA-SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Les tarifs de la cantine n'ont pas évolué depuis ces 8 dernières années et sont restés fixés à 3,65 €/repas, sans tenir compte du quotient familial. La forte inflation actuelle impose de revoir ces tarifs.

Par ailleurs, la commune est éligible au dispositif gouvernemental « cantines à 1 €, tarification sociale des cantines ». Le conseil décide de participer à ce dispositif garanti pour 3 ans, l'Etat versant 3 €/repas bénéficiant de ce tarif social pour les plus bas revenus. Quatre tranches de quotient familial ont été retenues, avec des tarifs allant de 1 € pour la première tranche à 4,2 € pour la quatrième tranche. A noter que le tarif social de 1 € s'appliquera à tous les repas, alors que la contribution de l'Etat est limitée aux périodes scolaires, l'ALSH étant exclue.

Les tarifs de l'ALSH et de la garderie sont légèrement augmentés pour tenir compte de l'inflation.

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2022

Quotient familial	Restauration scolaire		ALSH Ile aux enfants			Garderie
	Repas	Surveillance repas *	½ journée sans sortie	Surcoût sortie	Surcoût absence réservation ALSH + repas	½ h garderie
Tranche 1 0 à 750 €	1 €	0 €	4 €	3 €	2 €	0,70 €
Tranche 2 751 à 1150 €	3,80 €	1,75 €	4,45 €	3 €	2 €	0,80 €
Tranche 3 1151 à 1500 €	4,00 €	1,85 €	4,95 €	3 €	2 €	0,85 €
Tranche 4 + de 1500 €	4,20 €	2 €	5,45 €	3 €	2 €	0,90 €
Extérieurs Sauf tranche 1	4,90 €	2,65 €	7,35 €	3 €	2 €	1,30 €

* Sous conditions (Cf. DCM 12/12/2019)

ACCUEIL JEUNES

Adhésion annuelle à l'accueil jeune du mercredi : 15,00 €

Activité de 14h à 17h à Brandérion avec intervenant extérieur : 2,10 €

Sorties : Cf. tarifs ALSH

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources Humaines réunie le 30 juin 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs de la restauration scolaire, des services extra-scolaires et périscolaires présentés ci-dessus,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Yves CARRIO



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (L.2131-1 du CGCT).